

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019**

**TABLES DES MATIÈRES**

<b>1. OUVERTURE .....</b>	<b>2084</b>
<b>2. ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>2084</b>
2019 07 124 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019 .....	2084
<b>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.....</b>	<b>2085</b>
2019 07 125 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019.....	2085
<b>4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 .....</b>	<b>2085</b>
<b>5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....</b>	<b>2085</b>
<b>6. RAPPORTS .....</b>	<b>2085</b>
6.1 RAPPORT DU MAIRE.....	2085
6.2 RAPPORT DES COMITÉS.....	2085
6.3 RAPPORT DU D.G.....	2085
<b>7. ADMINISTRATION.....</b>	<b>2086</b>
2019 07 126 7.1. DESTRUCTION DES ARCHIVES DE LA MUNICIPALITÉ PAR LA MRC DE COATICOOK.....	2086
2019 07 127 7.2. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES- LE 30 JUIN 2019, EXTRAIT DE L'ÉTAT.....	2086
2019 07 128 7.3. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – LE 14 NOVEMBRE 2019 – AUTORISATION À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTERIM.....	2086
2019 07 129 7.4. EMBAUCHE DE M. GAGNON – PERSONNE-RESSOURCE POUR FAIRE L'EMBAUCHE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(ÈRE).....	2087
2019 07 130 7.5.TOURNOI ANNUEL DE GOLF DE LA MRC DE COATICOOK.....	2087
7.6 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.....	2088
2019.07 131 7.7.FONDATION DU CHUS CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT.....	2088
<b>8. URBANISME .....</b>	<b>2088</b>
8.1. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CCU (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME).....	2088
<b>9. VOIRIE.....</b>	<b>2088</b>
<b>10. HYGIÈNE DU MILIEU .....</b>	<b>2088</b>
<b>11. SÉCURITÉ.....</b>	<b>2088</b>
<b>12. LOISIRS ET CULTURE.....</b>	<b>2088</b>
2019 07 132 12.1. SAE – SERVICE DE GARDE – FRAIS.....	2088
<b>13. CORRESPONDANCE .....</b>	<b>2089</b>
2019 07 133 13.1. ADOPTION PAR RÉOLUTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2089
<b>14. TRÉSORERIE.....</b>	<b>2089</b>
2019 07 134 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS.....	2089
2019 07 135 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 2 JUILLET 2019.....	2089
14.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT.....	2090
14.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018.....	2090
14.5 RAPPORT DU MAIRE 2018.....	2090
<b>15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....</b>	<b>2090</b>
2019 07 136 15.1 SARP - SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE.....	2090
2019 07 137 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	2090

PROVINCE DE QUÉBEC

**Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 2 juillet 2019, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau (arrivée à 7h45)    Monsieur Yvon Desrosiers  
Monsieur Jacques Ménard                    Madame Line Gendron  
Madame Lyssa Paquette                      Monsieur Éric Leclerc (absent)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

**1. Ouverture**

**2. Ordre du jour**

**2019 07 124 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019**

**1. Ouverture**

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

**2. Ordre du jour**

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

**3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**

- 3.1. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2019

**4. Suivi des affaires découlant du point 3**

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

**5. Présence et période de questions**

- 5.1. Présence et période de questions

**6. Rapports**

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport du D. G.

**7. Administration**

- 7.1. Destruction des archives de la municipalité parle MRC de Coaticook
- 7.2. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le 7 novembre 2019, extrait de l'état
- 7.3. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le 7 novembre 2019, autorisation au secrétaire-trésorier
- 7.4. Embauche de M. Gagnon – Personne ressource pour embauche d'un nouveau directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère)
- 7.5. Tournoi annuel de golf de la MRC de Coaticook
- 7.6. Mutuelle des municipalités du Québec – Dépôt d'une modification
- 7.7. Fondation du CHUS : Campagne annuelle de financement

**8. Urbanisme**

- 8.1. Nomination d'un nouveau membre au CCU (Comité Consultatif d'Urbanisme)

**9. Voirie**

Rien à signaler

**10. Hygiène du milieu**

Rien à signaler

**11. Sécurité**

Rien à signaler

**12. Loisirs et Culture**

- 12.1. SAE – Service de garde - Frais

**13. Correspondance**

13.1 Adoption de la correspondance

**14. Trésorerie**

14.1 Ratifier les comptes payés du mois de juin 2019

14.2 Adoption des comptes à payer au 2 juillet 2019

14.3 Dépôt du rapport de l'activité de fonctionnement, l'activité des investissements et l'état de fonctionnement au 30 juin 2019 (Article 176.4 du Code municipal)

14.4 Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

14.5 Rapport du maire

**15. Varia et période de questions**

Rien à signaler

**16. Levée de l'assemblée ordinaire**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**3. Adoption du procès-verbal**

2019 07 125

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 soit adopté tel que rédigé

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**4. Questions et suivi, s'il y a lieu relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019**

La directrice générale par intérim dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

**5. Présences et période de questions**

Monsieur Stéphane Bourget, inspecteur municipal est présent.

**6. Rapports**

**6.1 RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 7 rencontres et/ou réunions à la MRC et à la municipalité,

**6.2 RAPPORT DES COMITÉS**

Madame la conseillère Émilie Groleau a participé à 1 réunion et/ou rencontre ;  
Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 2 réunions et/ou rencontres ;  
Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à 3 réunions et/ou rencontres  
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 1 réunion et/ou rencontre ;  
Madame la conseillère Line Gendron a participé à 2 réunions et/ou rencontres.

**6.3 RAPPORT DU D.G.**

Le rapport et suivi de la direction est déposé.

## 7. Administration

### 2019 07 126 7.1. DESTRUCTION DES ARCHIVES DE LA MUNICIPALITÉ PAR LA MRC DE COATICOOK

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton puisse envoyer à la MRC de Coaticook les 6 boîtes d'archives qui ont été autorisées à être détruites par la résolution 2019-06 110.

IL n'y aura pas de frais pour la destruction des archives.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 2019 07 127 7.2. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES- LE 14 NOVEMBRE 2019, EXTRAIT DE L'ÉTAT

**ATTENDU** que conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la direction doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité ;

**ATTENDU** que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- a. **D'**autoriser la direction à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2019 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.
- b. **D'**autoriser la direction à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 31 décembre 2018 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes de l'année courante (2019) aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 2019 07 128 7.3. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – LE 14 NOVEMBRE 2019 – AUTORISATION À LA DIRECTION

**ATTENDU** que conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c.C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

**ATTENDU** que conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c.C-27.1) et 537 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- a. **D'**autoriser la direction ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 14 novembre 2019 ;
- b. **D'**autoriser la direction à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;
- c. **D'**autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale,
- d. **D'**autoriser la direction à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2019, et ce sujet à la vente à l'enchère.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2019 07 129 7.4. EMBAUCHE DE M. GAGNON – PERSONNE-RESSOURCE POUR FAIRE L'EMBAUCHE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(ÈRE)**

**ATTENDU** que la municipalité doit procéder à l'embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier ;

**ATTENDU** que le conseil désire agir en toute impartialité et accompagner par une personne-ressource ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** faire l'embauche de M. Jacques Gagnon, à titre de personne-ressource dans le processus de sélection à venir ;

**QUE** M. Gagnon sera présent lors des entretiens d'embauche et qu'il fera ses recommandations, afin que le conseil puisse prendre la meilleure décision, compte tenu des candidatures reçues, afin de combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2019 07 130 7.5. TOURNOI ANNUEL DE GOLF DE LA MRC DE COATICOOK ET DON D'UN CADEAU**

**ATTENDU** que le tournoi de golf de la MRC de Coaticook se tiendra le 11 juillet 2019 au club de golf de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**autoriser monsieur Bernard Marion maire et monsieur Stéphane Bourget, inspecteur à participer au golf et souper du Tournoi Famille de golf de la MRC de pour un montant de 280 \$

D'autoriser madame Marion à participer au souper pour un montant de 75 \$

**DE** faire don d'un cadeau d'une valeur de +/- 50 \$ pour l'édition de ce tournoi;

D'affecter et d'engager le crédit net au montant 405 \$ dans la catégorie administration au compte 02 11000 310 pour l'inscription des membres participants et au compte 02 19000 447 pour le cadeau offert par la municipalité ;

D'autoriser la direction à faire l'inscription, l'achat et le paiement à Tournoi annuel de golf de la MRC de Coaticook ;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

#### 7.6 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Information est donnée qu'une modification est apportée au calcul de la part que recevra la municipalité pour la ristourne 2018 de la MMQ.

#### 2019 07 131 7.7. FONDATION DU CHUS CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le versement d'un don de 135 \$ dans le cadre de la campagne de financement du CHUS ;

D'affecter et d'engager le crédit net au montant 135 \$ dans la catégorie administration au compte 02 19000 447 ;

D'autoriser la direction à faire l'inscription et le paiement à la Fondation du CHUS ;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 8. Urbanisme

#### 8.1. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CCU (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME)

Point reporté à la prochaine séance du mois d'août.

### 9. Voirie

Rien à signaler

### 10. Hygiène du milieu

Rien à signaler

### 11. Sécurité

Rien à signaler

### 12. Loisirs et Culture

#### 2019 07 132 12.1. SAE – SERVICE DE GARDE - FRAIS

**ATTENDU** que la Municipalité désire s'assurer que les monitrices et la coordonnatrice reçoivent le salaire minimum lors du service de garde offert après les heures du camp de jour ;

**ATTENDU** que les personnes qui bénéficient du service de garde ont déjà retenue leur place ;

**ATTENDU** que d'après les estimations les monitrices et la coordonnatrice devraient recevoir au moins le salaire minimum ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** suppléer au manque à gagner, s'il y a lieu, afin que les employées du service d'animation estivale reçoivent au moins le montant du salaire minimum.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 13. Correspondance

#### 2019 07 133 13.1. ADOPTION PAR RÉSOLUTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la liste de la correspondance à ce jour est déposée en regard du conseil et suivi de cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 14. Trésorerie

#### 2019 07 134 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS

**CONSIDÉRANT** que la direction dépose la liste des salaires, le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 30 juin 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que la direction dépose le rapport de la trésorerie, incluant la conciliation bancaire, les chèques payés après réunion, les prélèvements payés après réunion et les dépôts direct payés après la réunion du 3 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**DE** ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois janvier du chèque/dépôt 501292 au 501309 pour un montant de 9 246,38 \$ ;

**DE** ratifier le paiement des comptes payés après le 3 juin 2019 au montant de 26 084.44 \$ :

- Payé par chèque pour un montant de 0 \$ ;
- Payé par prélèvement numéro 14052 au 14054 montant de 15 301.70 \$ ;
- Payé par dépôt direct 574 à 576 pour un montant de 0 \$

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

#### 2019 07 135 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 2 JUILLET 2019

**CONSIDÉRANT** que la direction dépose la liste des comptes à payer au 2 juillet 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

**D'**approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 289 079.80 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des

dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 4777 au 4810 pour un montant de 235 747.07 \$
- comptes à payer par prélèvement 14055 au 14068 pour un montant de 6 575.00 \$
- comptes à payer par dépôt direct 591 au 604 pour un montant 46 757.73 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 289 079.80 \$ au 2 juillet 2019.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

#### **14.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le rapport des états de fonctionnement est déposé aux membres du conseil.

#### **14.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Dépôt du rapport tel que présenté par la firme comptable Pellerin Potvin Gagnon.

#### **14.5 RAPPORT DU MAIRE 2018**

Le rapport du maire est déposé

#### **15. Varia et période de questions**

#### **2019 07 136 SARP – SERVICE D'AIDE CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE**

**ATTENDU** qu'à la session de travail du mois de juin, Mme Sylvie Masse est venue nous présenter l'offre de service SARP – Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale sur un aménagement d'espace publics et privés du noyau villageois;

**ATTENDU** qu'un montant de 19 270 \$ pourrait nous être accordés via l'entente de développement culturel et la Fondation Tillotson et que la municipalité devrait déboursée la somme de 4000 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire la demande de subvention, conditionnellement à ce que les frais demandés à la municipalité ne dépassent pas les 4000 \$ prévue pour la demande d'aide-conseil en rénovation patrimoniale

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

#### **2019 07 137 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de l'assemblée, il est 22 h 40

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ





**Bernard Marion, maire**

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

**Brigitte Desruisseaux**

**Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim**